

COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION
DU CONSEIL MUNICIPAL DE DESAIGNES
DU VENDREDI 7 OCTOBRE 2016

L'an deux mille seize, le sept octobre, à neuf heures, le Conseil Municipal de la commune de DESAIGNES, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de son Maire en exercice, Monsieur Marc BARD.

Date de convocation du Conseil Municipal : 3 octobre 2016.

Présents : Mesdames Odile COURCHELLE, Amandine GRAY, Nadine POINT, Ginette ROCHEDY et Marie-Noëlle ROCHEDY, et Messieurs Robert ARNAUD, Daniel BARBAROSSA, Marc BARD, Bernard BETRANCOURT, Francis RIOU, Bruno ROUX et Thomas SOUBEYRAND, formant la majorité des membres en exercice.

Absente avec pouvoir :

- Madame Lucile FOROT avec pouvoir à Monsieur Thomas SOUBEYRAND.

Absents excusés : Madame Pascale PETTAVINO et Monsieur Jean-Pierre BRET.

Madame Amandine GRAY a été nommée secrétaire de séance.

Le Conseil Municipal approuve à l'unanimité le compte-rendu des délibérations prises lors de la séance du 30 juillet 2016.

Lecture de la décision prise par M. le Maire

- Décision n° 2016-03 du 27 septembre 2016 : Signature d'un contrat d'assurance "Tous risques expositions" avec Groupama Méditerranée pour l'exposition Giuseppe Penone.

Finances Locales

Demande de subvention pour la mise en valeur du village et convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le SDE07

Monsieur Robert ARNAUD soumet au Conseil municipal le projet d'éclairage public établi par le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pour la mise en valeur du village dans le cadre des travaux d'aménagement du Bourg (phase 2).

Il précise que cette opération est estimée à 24.484,29 € ht et qu'elle pourrait bénéficier d'une subvention du SDE07 à hauteur de 50%, soit 12.242,14 €.

Enfin, il indique que le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche pourrait se charger de la réalisation de ces travaux pour le compte de la commune, via une convention de maîtrise d'ouvrage temporaire.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, approuve ce projet d'éclairage public, autorise le Maire à signer la convention de maîtrise d'ouvrage temporaire avec le Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche, précise que les crédits nécessaires seront inscrits au Budget Primitif 2017 de la commune et sollicite une subvention du SDE07 pour cette opération.

Aménagement du Château-Musée - Demande de subvention auprès du Conseil départemental de l'Ardèche

Monsieur Bernard BETRANCOURT rappelle que la commune est propriétaire du Château qui abrite notamment le Musée municipal de la Vie Rurale, géré par l'association "Les Amis du Vieux Désaignes".

Ladite association souhaitant valoriser et développer l'accueil au Château-Musée, Monsieur Bernard BETRANCOURT présente le programme de travaux à engager pour cela au niveau du bâtiment. D'un montant estimatif de 35.705,22 € ht, ce programme comprend une étude avec assistance au maître d'ouvrage, des travaux de maçonnerie, d'électricité et de menuiserie.

Il précise que ce projet pourrait faire l'objet d'une subvention du Conseil départemental à hauteur de 30%, au titre de l'appel à projets "Ardèche Tourisme Horizon 2016".

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, d'approuver le projet exposé ci-dessus et de solliciter pour cela l'aide financière du Conseil départemental dans le cadre de l'appel à projet "Ardèche Tourisme Horizon 2016".

Domaine et Patrimoine

Charte de qualité "Villages de Caractère"

Madame Odile COURCHELLE expose que l'assemblée des villages de caractère a retravaillé sa charte qualité, notamment en ce qui concerne la promesse client, et demande à chaque village labellisé de valider cette nouvelle charte.

Le Conseil municipal, décide à l'unanimité, d'accepter cette nouvelle charte.

Gestion forestière durable : renouvellement de la certification PEFC de la forêt communale (période 2017-2021)

Monsieur Robert ARNAUD rappelle que la commune adhère depuis 2007 au processus de certification PEFC, afin d'apporter aux produits issus de la forêt communale les garanties éventuellement demandées par les industriels, les négociants et les consommateurs concernant la qualité de la gestion durable.

Le Conseil municipal décide, à l'unanimité, de renouveler l'adhésion de la commune à la politique de qualité de la gestion durable définie par l'Association PEFC Rhône-Alpes de Certification forestière.

Le Maire demande à l'ONF de mettre en œuvre sur les terrains relevant du régime forestier, les engagements pris par la collectivité dans le cadre de son adhésion à PEFC Rhône-Alpes.

Arrivée de Madame Pascale PETTAVINO

Commande publique

Espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque - Avenant n° 1 au lot n° 11 "Ascenseur"

Madame Pascale PETTAVINO soumet au Conseil Municipal le projet d'avenant n°1 au lot n° 11 "Ascenseur" concernant l'espace culturel et scolaire avec création d'une bibliothèque.

Elle explique que cet avenant, d'un montant global de + 450,00 € HT, est lié à la reprise de l'altitude de la porte au niveau 2.

Le Conseil municipal, à l'unanimité, décide de conclure l'avenant n° 1 au lot n° 11 suivant :

- **Attributaire du marché** : COPAS Ascenseurs
700, rue André Malraux - 07500 GUILHERAND-GRANGES
- **Montant initial du marché** : 21 000,00 € HT
- **Avenant n° 1** : + 450,00 € HT
- **Nouveau montant du marché** : 21 450,00 € HT (soit 25 740,00 € TTC),

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h30.